PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du vendredi 11 décembre 2026 à 9h00 au lundi 28 décembre 2026 à 16h30, soit durant 18 jours consécutifs à une enquête publique, portant sur le renouvellement de la concession des plages naturelles sur le territoire de la commune de Frontignan.

La commune de Frontignan a souhaité renouveler l'actuelle concession de plages pour une durée de 10 ans, afin de préserver et valoriser durablement son espace littoral. Elle entend à travers le renouvellement de cette concession, ancrer la volonté de la collectivité de préserver ces espaces en privilégiant notamment la prise en compte architecturale des aménagements sur les plages avec les espaces environnants.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe BOSCH, retraité du ministère de la défense, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Thierry DAVIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Marina BENS, directrice de l'urbanisme à la mairie de Frontignan – téléphone : 04 67 18 51 50 – courriel : urbanisme@frontignan.fr

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment le rapport de clôture de la délégation à la mer et au littoral, direction départementale des territoires et de la mer, sera déposé et consultable du vendredi 11 décembre 2026 à 9h00 au lundi 28 décembre 2026 à 16h30 :

- aux services techniques municipaux de Frontignan, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7854

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :
https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du vendredi 11 décembre 2026 à 9h00 au lundi 28 décembre 2026 à 16h30 :

- sur le registre d'enquête déposé aux services techniques municipaux de Frontignan, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités ;

- par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur le commissaire enquêteur
« Renouvellement de concession des plages naturelles »
Services techniques municipaux de Frontignan
Quai du Caramus
34110 Frontignan

- sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7854

- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-7854@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public aux services techniques municipaux de Frontignan, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- vendredi 11 décembre 2026 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 18 décembre 2026 de 13h30 à 16h30,
- lundi 28 décembre 2026 de 13h30 à 16h30.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Un exemplaire du rapport sera consultable à la commune de Frontignan et à la direction départementale des territoires et de la mer, où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Il sera également déposé sur le site internet des services de l'Etat www.herault.gouv.fr durant le même délai.

A l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir sera un contrat de concession des plages naturelles signé par la préfète et le maire de Frontignan pour une durée de 10 ans, 2027-2036.